



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-617

Objet : Rue de la Vieille Ville

Circulation alternée par feux tricolores
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 24 octobre 2019, présentée par l'entreprise Inéo Atlantique Réseaux – ZI de Courbouton – 35550 Lieuron, afin d'effectuer un branchement ENEDIS pour la propriété Briend,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue de la Vieille Ville, d'alterner la circulation par feux tricolores et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier, à compter du mercredi 6 novembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 21 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de la Vieille Ville, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du mercredi 6 novembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 21 jours).

☞ La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 2 : L'entreprise Inéo Atlantique Réseaux sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 28 octobre 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

